

fieront, pour ainsi dire, leur vie nationale avec leur vie religieuse. De cette identification sortira *la paroisse canadienne-française*, fin providentielle de la séparation des colons français du Canada d'avec leur mère-patrie, raison de leur survivance et de leur multiplication sous la domination anglaise, condition de leur grandeur future ; *la paroisse canadienne-française*, cellule-mère et matrice où se forme une race d'un immense avenir ; *la paroisse canadienne-française*, terre de Gessen, où le peuple de Dieu se multiplie pour conserver à lui-même et donner à toute l'Amérique du Nord le salut, c'est-à-dire la vie catholique et la civilisation supérieure dont cette vie est la source.

## II. — NATURE DE LA PAROISSE CANADIENNE-FRANÇAISE

La paroisse canadienne-française est, par excellence, l'Eglise telle que la définit saint Cyprien, « un peuple uni à son évêque » et à ses prêtres, *plebs adunata sacerdoti* ; uni à son évêque qui est son *chef*, à ses prêtres, qui sont les *aides* du chef ; puissant dans cette union, une *vie religieuse intense*, qui préside souverainement à la vie *de famille*, aux relations *sociales*, et, en général, à *toute la vie*, *privée* ou *publique*.

Nous venons de *définir* la paroisse canadienne. Expliquons *les principaux traits* de cette définition.

Le peuple canadien-français, par l'effet même de sa séparation d'avec la mère-patrie, n'a plus qu'un *chef qui ait sa confiance et ses affections*, c'est le *chef spirituel*. Le prêtre demeure pour lui le prêtre, c'est-à-dire le *chef de la conscience* ; mais il est devenu, d'une certaine manière, le *roi*, à la place du roi auquel on l'a arraché ; il est devenu le *noble*, à la place du noble, qui s'en est allé. Le peuple canadien a transporté dans le prêtre *toute la confiance qu'il avait dans ses chefs disparus*. L'autorité du prêtre était *grande* avant la conquête de l'Angleterre ; elle est maintenant *exclusive*.

Le *roi de France* avait, dans la Nouvelle-France, l'autorité aimée, révérée, souveraine, disons même excessive, qu'il avait dans tout le royaume, et dont l'excès avait été plusieurs fois funeste aux intérêts de la colonie. Le roi d'Angleterre devient en 1763, par droit de conquête, le chef politique du pays ; mais il n'y prend nullement la place qu'y occupait le roi de France ;